

1940 *Demande de la*
Direction des Installations Fixes à Paris, le 18 juillet 1941.

Le présent rapport est destiné au Monsieur le Directeur
Atelier Moulin-Neuf

de l'Atelier Moulin-Neuf

je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

31-12 1941

G

31/1

Monsieur NEBOUCY, Chef de la Division
militaire attaché au Service Central de l'Entretien,
Service Central des Installations Fixes
associe avec eux responsables envoiés par lui

certificat ne reconnaît pas toutefois ce chiffre

au cours de la réunion des Chefs de Personnel V.B. qui s'est tenue
au Service Central des Installations Fixes le 24 juin 1941, vous avez
signalé que la Fédération des Travailleurs des Chemins de fer avait

attiré l'attention sur certains agents de l'Atelier de Moulin-Neuf qui
occuperaient des postes vacants sans être promus.

Il a été demandé à l'Atelier de Moulin-Neuf de faire

A l'Atelier de Moulin-Neuf, la nature et l'importance des travaux

exécutés se modifient fréquemment, suivant les besoins qui, vous le
saviez, sont très variables dans le temps. Cette situation nous oblige
à faire appel, pendant certaines périodes, pour occuper des emplois d'un
grade quelconque, à des agents non encore titulaires de ce grade, mais
sans avoir la certitude que ces emplois seront nécessaires d'une façon

permanente ou pourront être supprimés à l'achèvement des travaux. Il est
donc indispensable que la situation des effectifs soit assez souple pour
répondre à la variation de nos besoins. C'est pourquoi, d'une façon générale, nous nous efforçons de ne pas atteindre, comme effectifs, dans chaque grade, les besoins maxima qui peuvent se présenter. De ce fait, il arrive assez fréquemment que certains agents remplissent des fonctions supérieures à leur grade.

.....

8

it lorsque la situation se maintient, nous profitons de départs pour promouvoir les agents qui exercent des fonctions supérieures depuis un certain temps mais toujours en gardant une marge suffisante pour ne pas M. en l'occ. THOMAS Israël
: APPRÉCIE PARISIENNE dans le cas où les besoins diminuerait.
l'atout est l'autre solvad

Il faut d'ailleurs remarquer que nous faisons application sur

agents de Moulin-Neuf des dispositions du chapitre XVIII livre I des
femmes et des enfants nob nombre af et stres si

Conditions de rémunération qui prévoient, dans certains cas, l'attribution d'un avantage supplémentaire aux salariés relevant de

tion de la prime de travail de l'emploi occupé même lorsque l'agent n'a rien à faire et n'occupe pas son temps et son énergie.

pas le titre de cet emploi.

relief' I often enliven the holymen's little

D'autre part, la conification au rendement est toujours calculée en tenant compte de l'emploi réellement occupé.

qui' je m'rai si tranquille ab valle d'A

Pour terminer, je vous indique ci-dessous combien de nominations

cesd est la seconde émission qui résulte en effet des
ont été faites depuis le mois de septembre 1940 à l'Atelier de Moulin-

New term 16 persons to be added to the review:

... see that cabinetry contains frequency longer until a
Robotic system

сталинские группы под руководством А. Суркова и Е. Кобзаря

.....
.....

memoranda's & admiral's orders forwarded to the Commandant's Division

de l'entretien, et enfin une partie de nos affaires sont

[Handwritten signature of Dr. John D. Nichols]

помимо ,стабилизатора как и в спиртосодержащем топливе ,все

posting or furnished him ~~any~~ enclosed self, estate and

où l'heure est venue de faire face à la vérité et de prendre des mesures pour empêcher que ce ne soit pas le cas.

abre o seu. A sua mula deixa

abre ires à servir

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C. Seine 276.448 B

SERVICE CENTRAL
DES
INSTALLATIONS FIXES

Gesouuelle

*Organisation
puis
d'ateliers et magasins
du Moulin-Neuf*

PARIS, le 15 septembre 1941

42, Rue de Châteaudun (9^e)

Téléphone TRINITÉ 29-94 et la suite

Adr. Télégraph. : SONAFERVOIPARIS

31-12-1941

3155 2

Monsieur le Chef du Service de la
Voie et des Bâtiments
de la Région du NORD.

16 SEPT 1941

M. Nebout me communique une petite note que lui a adressée M. DEMAUX, au sujet de la situation de certains agents de l'Atelier de Moulin-Neuf qui occuperaient des postes vacants sans être promus.

Cette question avait été effectivement posée le 24 Juin dernier au cours d'une réunion des représentants "Voie" de la Fédération des travailleurs de chemins de fer.

M. Demaux, en confirmant l'existence de postes vacants, fait connaître que cette situation se justifie par le fait que les besoins, variables dans le temps, des Ateliers, obligent à faire appel pendant certaines périodes, pour occuper des emplois d'un grade quelconque, à des agents non titulaires de ce grade. Cette circonstance justifierait, à vos yeux, d'une manière générale, le maintien de l'effectif réel au-dessous des besoins maximum qui peuvent se présenter et, de ce fait, l'existence de postes tenus par des agents de grade inférieur.

La raison invoquée ne me paraît pas suffisante pour justifier une situation évidemment mauvaise ; il n'apparaît pas que, d'une manière générale, une fonction déterminée suppose nécessairement un grade précis ; pour exécuter tel travail d'ajustage, un ouvrier de 2^e ou de 1^{ère} classe

à volonté

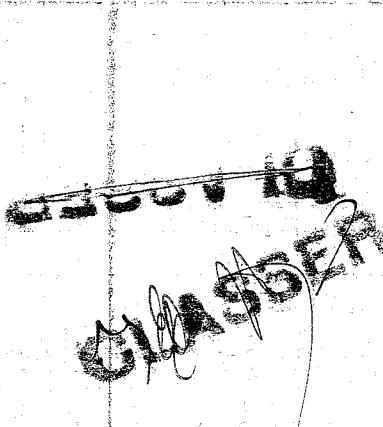
peut également

peut également donner satisfaction. D'autre part, c'est essentiellement au personnel temporaire qu'il faut faire appel pour satisfaire aux pointes de besoins.

Je vous demande donc d'une manière pressante de revoir de près la question et de me faire de nouvelles propositions.

un peu

Refusé le 8/1/42



MINUTTE
Organic du 10
Bureau
Ateliers et au garage
du Moulin-Neuf

ES-2/CPA 1/1

Paris, le 8 Janvier 1942.

31.12.1942

5
989
3

Monsieur le Directeur
du Service Central des Installations Fixes,

Par note du 16 septembre 1941, vous avez attiré mon attention sur ce qu'il convient, à l'Atelier de Moulin-Neuf, de ne pas occuper dans un emploi d'un grade quelconque des agents appartenant au personnel ouvrier non titulaires de ce grade.

Vous indiquez qu'il n'apparaît pas que, d'une façon générale, une fonction déterminée suppose nécessairement un grade précis: pour exécuter tel travail d'ajustage un ouvrier de 2^e classe ou un ouvrier de 1^{re} classe peut également donner satisfaction.

Enfin, vous me faites savoir que c'est essentiellement au personnel temporaire qu'il faut faire appel pour satisfaire aux pointes de besoins.

Je vous signale qu'à l'Atelier de Moulin-Neuf le personnel ouvrier n'est pas classé aux échelles numériques, mais aux échelles alphabétiques. La hiérarchie est donc pour les ouvriers : aide-ouvrier (échelle c)

ouvrier (échelle d)

ouvrier spécialiste (échelle e).

mer
Il n'existe pas les titres d'ouvrier de 2^e classe (échelle 4) et d'ouvrier de 1^{re} classe (échelle 5).

D'autre part, ainsi que vous le savez, l'atelier de Moulin-Neuf a fréquemment à faire face à des besognes imprévues qui exigent le recrutement rapide d'une certaine quantité d'auxiliaires alors qu'il n'est pas toujours possible de trouver du personnel qualifié. C'est ainsi que l'usinage de 2.400 appareils unifiés et de 3.500 tonnes de pièces d'entretien pour les différentes régions va nous obliger, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, à augmenter provisoirement nos effectifs d'une centaine d'unités.

Ces unités supplémentaires doivent comprendre des ouvriers comme des manœuvres.

Étant données les difficultés de recrutement, il est probable que nous ne pourrons guère trouver que des manœuvres et que nous allons être obligés temporairement à occuper des manœuvres spécialisés ou des aides-ouvriers dans des fonctions qui véritablement sont des fonctions d'ouvriers. Nous ne pouvons songer à donner immédiatement le titre d'ouvrier à tous les intéressés et c'est pourquoi nous serons dans l'obligation, pendant cette période de pointe, d'utiliser des agents dans des fonctions supérieures à leur grade.

J'ajouterais que, depuis le mois de septembre 1940, date de reprise des nominations, nous avons promu à l'atelier de Moulin-Neuf, parmi le personnel des échelles alphabétiques :

- Echelle f ... 3
- Echelle g ... 9
- Echelle d ... 20
- Echelle c ... 21
- Echelle b ... 19

agents

Le Chef du Service
de la Voie et des Bâtiments,

J. J. Q. M.